

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20h00, le conseil municipal de Régny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

### Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	16
- Absents	1
- Pouvoirs	0
- Votants	16
- Pour	16
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 18/09/2024

DCM 2024-46

**PRÉSENTS :** M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, M. Jean-Yves DOUCET, Mme Manuella ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Jean-François CORTEY, M. Régis DUNOYER, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Céline CHANAL, M. Antoine GIANINA, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Vanessa VERNAY, Mme Sabrina LOUAHDI, M. Didier VILAPLANA.

**ABSENTS :** Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Secrétaire élu pour la séance : M. Jean-François CORTEY.

### **OBJET : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du SEEDR (déchets CoPLER) – année 2023**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service de la gestion et élimination des déchets de la CoPLER a transmis à la Commune de Régny son rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport annuel 2023 précité nous a été communiqué comme chaque année et doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de rendre compte de l'activité du service et de donner toute la transparence aux usagers sur son fonctionnement.

*Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et présentation du rapport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **PREND ACTE** des informations présentées dans ce rapport,
- **PRÉCISE** que ce dossier est mis à disposition du public.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jean-François CORTEY



Le Maire,  
Jean-François DAUVERGNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20240923-20240923DCM46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

JFD